

Bordereau attestant l'exactitude des informations - PARIS - 7501 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 03/07/2026 - 125296 - 1994 B 01757 - 393 835 780 - AAAAS E.U.R.L

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

16 JUL. 2026

cerfa

N° 11084*23

Formulaire obligatoire
(art. 2259 du Code général des impôts)

Sous le N°

125296

(art. 2259 du Code général des impôts)

Exercice ouvert le

01/01/2025

et clos le

31/12/2025

Régime simplifié d'imposition

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe

Régime réel normal

Si PME innovantes, cocher la case ci-contre

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:

Adresse du siège social:

SIRET

3 9 3 8 3 5 7 8 0 0 0 0 5 6

M&I:

AAAAS EURL CHEZ MME BIDIVANU

15 RUE DU CHALET 75010 PARIS

Adresse du principal établissement:

Ancienne adresse en cas de changement:

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITÉ

Activités exercées

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Résultat fiscal

Bénéfice imposable au taux normal

Déficit 0

Bénéfice imposable à 15 %

Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %

2. Plus-values

PV à long terme imposables à 15 %

PV à long terme imposables à 19 %

PV exonérées (art. 238 quinquies)

Autres PV imposables à 19 %

PV à long terme imposables à 0 %

3. Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies

Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A

Entreprise nouvelle, art. 44 septies

Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies

Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies

Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies

Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A

Autres dispositifs

Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies

Société d'investissement immobilier cotée

Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)

Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)

1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-1-1 du CGI), cocher la case ci-contre

2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée

Nom/Adresse

N°

3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-1-2 du CGI), cocher la case ci-contre

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

Nom/Adresse

N°

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

l'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?

OUI

NON

Si oui, indication du logiciel utilisé

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

Agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:

BIDIVANU CARMEN 15 RUE DU CHALET 75010

Tél: 0609452492

Nom et adresse du conseil:

Tél:

GA/OMGA

Viseur conventionné

(Cocher la case correspondante)

Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :

Identité du déclarant:

Date: 10/03/2024

Lieu: PARIS

Qualité et nom du signataire:

Signature: BIDIVANU

N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné

Examen de conformité fiscale (ECF)

prestataire :

H RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS				
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾				c
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				d
				e
Montant des distributions autres que celles visées en l, (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾				f
				g
				h
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾				i
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				j
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾				Total (a à h)

I RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et société de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:				
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
1	2	3	4	5	6	7	8
DIVANU CARMEN							
RUE DU CHALET 75010 PARIS	100%	2025		4186			
FRANT							
DEMNITES KM VOITURE PERSO 7CV							
TRANSPORT MARCHANDISE							

DIVERS
NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)
ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION				
RÉMUNÉRATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À 0 %, 15% ou 19 %		
			0%	15%
			19%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les versements aux apprentis sous contrat et aux handicapés ⁽¹⁾		MVL restant à reporter à l'ouverture de l'exercice		
		MVL imputée sur les DLT de l'exercice		

12
6 / Gauthier
Marifile
BSC

Désignation de l'entreprise		AAAAS EURL		Néant ☐ *	
Adresse de l'entreprise		15 RUE DU CHALET 75010			
SIRET		3 9 3 8 3 5 7 8 0 0 0 0 5 6			
Durée de l'exercice en nombre de mois*		1 2		Durée de l'exercice précédent * 1 2	
				Exercice N clos le 31/12/2025	
		Brut 1		Amortissements, provisions 2	
				Net 3	
Capital souscrit non appelé		TOTAL (I) AA			
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC	
		Frais de développement *	CX	CQ	
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	
		Fonds commercial (1)	AH	AI	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO	
		Constructions	AP	AQ	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	
		Immobilisations en cours	AV	AW	
		Avances et acomptes	AX	AY	
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT	
		Autres participations	CU	CV	
		Créances rattachées à des participations	BB	BC	
		Autres titres immobilisés	BD	BE	
		Prêts	BF	BG	
		Autres immobilisations financières *	BH	BI	
TOTAL (II)		BJ N	BK N-1	N-2	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL 500	BM 500	500
		En cours de production de biens	BN	BO	
		En cours de production de services	BP	BQ	
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS	
		Marchandises	BT 7100	BU 6950	7690
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV 0	BW 0	0
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX 0	BY 0	0
		Autres créances (3)	BZ	CA	
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC	
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres.....)	CD	CE	
Disponibilités		CF 7937	CG 6369	3306	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avances (3) *	CH	CI		
	TOTAL (III)	CJ 15537	CK 13819	10896	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO 15537	CA 13819	10896	

envis: (1) dont droit au bail : CP (2) Part à moins d'1 an des immobilisations financières nettes CP (3) Part à plus d'1 an : CR

laus de réserve de nnité * : Immobilisations : Stocks : Créances :

Gilt Confon 11/12/2025

Désignation de l'entreprise		AAAAS EURL		Néant ☐ *		
15 RUE DU CHALET 75010				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé.....)			DA	27441	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport...			DB		
	Écarts de réévaluation (2) *	(	dont écart d'équivalence EK	)	DC	
	Réserve légale (3)			DD	659	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3) *	(	dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1	)	DF	
	Autres réserves	dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *		EJ	DG	
	Report à nouveau			DH	(44283)	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	7620	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	(8563)	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avancés conditionnés			DN		
	TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	0	
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR	0	
DETTES (4)	Emprunts obligatoires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligatoires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU		
	Emprunts et dettes financières divers	(	dont emprunts participatifs EI	)	DV	30231
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	0	
	Dettes fiscales et sociales			DY	0	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA		
Compte de régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	30231		
Écart de conversion passif *			ED			
TOTAL GENERAL (I à V)			EE	{38794}		
RENOVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	dont	- Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
			- Écart de réévaluation libre	1D		
			- Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

C. M.
Comptable d'origine
R.

Désignation de l'entreprise		AA/AA EURL				Néant ☐ *		
		Exercice N						
		France		Exportations EXTRA COMMUNAUTAIRES et livraisons		TOTAL		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FE	7379	FC	7379	
	Production vendue	FD		FE		FF		
	Biens *	FG	13988	FH		FI	13988	
	Services *13988							
	Chiffres d'affaires nets *	FJ		FK		FL		
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP		
	Autres produits (1) (11)					FQ		
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2) (8)						FR	21367	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS	1631	
	Variation de stocks (marchandises) *					FT	150	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	0	
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements) *					FV	0	
	Autres achats et charges externes (3) (6bis) *					FW	10598	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	160	
	Salaires et traitements *					FY		
	Charges sociales (10)					FZ	1160	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations					GA	
		- dotations aux amortissements *					GB	
		- dotations aux provisions					GC	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GD	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GE		
	Autres charges (12)					GF		
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (4) (9)						GF	13699	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (1 - 8)						GG	7666	
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)					GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR		
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)					GU		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (1 - II + III - IV + V - VI)						GW	7666	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Signé
contenu à l'april
26

Désignation de l'entreprise		AAAAS EURL				Néant ☐ *	
Exercice N							
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA					
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB					
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC					
	Total des produits exceptionnels (7)	(VII)	HD				
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	46				
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF					
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG					
	Total des charges exceptionnelles (7)	(VIII)	HH	46			
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)							
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		(IX)	IJ				
Impôts sur les bénéfices *		(X)	HK				
TOTAL DES PRODUITS (I + II + V + VII)			HL	21365			
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)			HM	13699			
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)							
			HN	7666			
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO				
	(2) Dont	produits de locations immobilières	HY				
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG				
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP				
		- Crédit-bail immobilier	HQ				
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH				
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées		IJ				
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK				
	(6 bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêts général (article 238 bis du CGI)		IX				
	(6 ter) Dont	- amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies du CGI)	RC				
		- amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D du CGI)	RD				
	(9) Dont transfert de charges		A1				
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	(dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS	A5	1350	)	A2	1350
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3				
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4				
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles	Facultatifs	A6	Obligatoires		A9	
		dont cotisations facultatives Madelin	A7				
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8				
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :						Exercice N	
						Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
TRESOR PUBLIC						46	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :						Exercice N	
						Charges antérieures	Produits antérieurs

Gille Gauthier
18/12/2022

Désignation de l'entreprise		AAAAS EURL		Néant ☒				
CADRE A	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
		1	2	3	4			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	CZ		D8				
	TOTAL I							
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	KD		KE				
	TOTAL II							
	Terrains	KG		KH				
	Constructions	Sur sol propre (dont composants L9)	KJ		KK			
		Sur sol d'autrui (dont composants M1)	KM		KN			
	Installations gales, agencés*, aménagements des constructions	dont composants M2	KP		KQ			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	dont composants M3	KS		KT			
	CORPORELLES	Installations générales, agencements, aménagements divers *	KV		KW			
Matériel de transport *		KY		KZ				
Matériel de bureau et mobilier informatique		LB		LC				
Emballages récupérables et divers *		LE		LF				
Immobilisations corporelles en cours		LH		LI				
Avances et acomptes		LK		LL				
TOTAL III		LN		LO				
Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M				
Autres participations		8U		8V				
Autres titres immobilisés		1P		1R				
FINANCIERES	Prêts et autres immobilisations financières	1T		1U				
	TOTAL IV	LQ		LR				
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	ØG		ØH				
CADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence			
		Par virement de poste à poste	Par cession à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	IN		CØ		DØ		
	TOTAL I							
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	IO		LV		LW		
	TOTAL II							
	Terrains	IP		LX		LY		
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB	
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME	
	Inst. Générales, agencements, aménagements des constructions	IS		MG		MH		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT		MJ		MK		
	CORPORELLES	Installations gales, agencements, aménagements divers	IU		MM		MN	
Matériel de transport		IV		MP		MQ		
Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS		MT		
Emballages récupérables et divers*		IX		MV		MW		
Immobilisations corporelles en cours	MY		MZ		NA			
Avances et acomptes	NC		ND		NE			
TOTAL III	IY		NG		NH			
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ		ØU		M7		
	Autres participations	ØØ		ØX		ØY		
	Autres titres immobilisés	11		2B		2C		
	Prêts et autres immobilisations financières	12		2E		2F		
TOTAL IV	13		NJ		NK			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	14		ØK		ØL			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Compte rendu à l'organe
Roh

**TABEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

DGFIP N° 2054 bis-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du
Code général des impôts)

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise		AAAAS EURL					Néant ☒ *	
Exercice N clos le		31	12	2	0	2	4	
CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) ⁽¹⁾		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5] ⁽⁵⁾		
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice ⁽⁴⁾			
			Montant des suppléments d'amortissement ⁽³⁾	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés ⁽²⁾				
	①	②	③	④	⑤	⑥		
1 Concessions, brevets et droits similaires								
2 Fonds commercial								
3 Terrains								
4 Constructions								
5 Installations techniques mat. et out. industriels								
6 Autres immobilisations corporelles								
7 Immobilisations en cours								
8 Participations								
9 Autres titres immobilisés								
10 TOTAUX								

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurent à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
- le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
- le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD), à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B	DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL	
1 – FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE		
2 – FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE		
3 – FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE		

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2 : inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Ghislain
Ghislain
à l'usage
R

Désignation de l'entreprise		AAAAS EURL						Néant ☒ *	
CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH	
TOTAL I		RK		RM		RN		RO	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. Générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. Générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO	
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU		QV		QW		QX	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN		ØP		ØQ		ØR	
CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		
Frais d'établissement		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6	
Fonds commercial		RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV	
Autres immobilisations incorporelles		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1	
TOTAL I		RW	FX	FY	FZ	SB	SC	SD	
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6	
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4	
	Inst.gales, agenc., aménagements divers	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2	
Installations techniques, matériel et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	
Autres Immob. Corporelles	Inst. Gales, agenc. Et aménagements divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7	
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3	
	Emballages, récupérations et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1	
TOTAL II		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL			NM			NO	
Total général (I + II + III)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ	
CADRE C MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *									
		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à évaluer						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Copy conforme
6
pi
Bo

Désignation de l'entreprise		AAAAS EURL				Néant ☒ *	
NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice		
		1	2	3	4		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI) *	3U	TD	TE	TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI		
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	U	IK	IL	IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR		
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S		
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y		
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX			
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	Sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D	
		- corporelles	6E	6F	6G	6H	
		- titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5	
		- titres de participations	9U	9V	9W	9X	
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S		
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W		
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A		
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA		
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD		
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF				
	- financières	UG	UH				
	- exceptionnelles	UJ	UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5 ^{ème} du CGI					10		

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision

NOTA : les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

copie conforme
à l'original

R

⑧

**ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES
DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE ***

DGFIP N° 2057-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du
Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		AAAAS EURL				Néant ☐		
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		MONTANT BRUT	À 1 AN AU PLUS	À PLUS D'UN AN		
				1	2	3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN		
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US		
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA						
	Autres créances clients	VX						
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie*	(Provisions pour dépréciation antérieurement constituée* UO)	Z1					
	Personnel et comptes rattachés	UY						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ						
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
		Divers	VP					
	Groupe et associés (2)	VC						
Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR							
Charges constatées d'avance		VS						
TOTAUX		VT		VU		W		
RENOIS	(1) Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF						
CADRE B		ÉTAT DES DETTES	Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'1 an et 5 ans au plus	À plus de 5 ans		
			1	2	3	4		
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y						
Autres emprunts obligataires (1)		7Z						
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG						
	à plus d'1 an à l'origine	VH						
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B						
Personnel et comptes rattachés		8C						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E						
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW						
	Obligations cautionnées	VX						
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J						
Groupe et associés (2)		VI	30231			36434		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ						
Produits constatés d'avance		8L						
TOTAUX		VY	30231	VZ		36434		
RENOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	0	(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés, personnes physiques	VL	0		
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	6200					

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

*Compte rendu
2022
R*

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP N° 2058-A-SD 2022
Formulaire obligatoire (article 53 A du
Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		AAAAS EURL				Néant ☐		Exercice N clos le				
Formulaire déposé au titre de l'IR (cocher la case ci-contre)						ET		3 1 1 2 2 5				
I. RÉINTÉGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WB 76666				
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)							WB				
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)					WD		XE				
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)					WF						
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option					RA						
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau n° 2058-B, cadre III)					WI		XW				
	Amendes et pénalités 46					WU						
	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis du CGI) *					XZ						
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *							XY				
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice n° 2032-NOT-SD)							YI				
	Régimes particuliers / impositions différenciées	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE					VL		K7			
Moins-values nettes à long terme							IB					
- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'IR)							ZN					
- imposées au taux de 0 %							WN					
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *							WO					
- Plus-values nettes à court terme							XR					
- Plus-values soumises au régime des fusions							WQ					
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)												
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé												
Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du CGI)					SU							
Zone d'entreprises* (activité exonérée)					SW							
Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro					MB							
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage												
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage												
TOTAL					1		7620					
7620												
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WS				
Régime d'imposition particuliers et impositions différenciées	Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *					WT						
	Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau n° 2058-B-SD, cadre III)					WU						
	- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'IR)							WV				
	- imposées au taux de 0 %							WH				
	Plus-values nettes à long terme							WP				
	- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieure							WW				
	- imputées sur les déficits antérieurs							XB				
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %							IB				
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *							WZ				
	Régime d'imposition des sociétés	Régime des sociétés mères et des filiales* / Produits net des actions et parts d'intérêts					(		2A			
Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation							XA					
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)							ZX					
Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *							ZY					
Majoration d'amortissement *							XD					
Reprise d'entreprises en difficulté (art. 44 septies)					K9		XF					
Entreprises nouvelles (art. 44 sexies)					L2		L5					
S.I.I.C. (art. 208C)					K3		PA					
Bassin d'emploi (art. 44 quaterdecies)												
Zone de réinstallation rurale (art. 44 quinquies)					PC		PB					
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)	Bassin d'emploi à dynamiser (art. 44 sexdecies)					PP						
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)					XS		YH				
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)					YA		YC				
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)					YB		YD				
	dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)					YI		ZJ				
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)					YL						
	Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							Y2				
	TOTAL II											
	Bénéfice (I moins II)					XI		7620				
	Déficit (II moins I)					XJ		7620				
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables												
Déficits de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *					ZL		XL 44288					
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *												
RÉSULTAT FISCAL					BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN					
							XO 36663					

Copie conforme

Désignation de l'entreprise		AAAAS EUF L		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	53013
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)		K4 ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau n° 2058-A-SD)				K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)				K6	
Déficit de l'exercice (tableau n° 2058-A-SD, ligne XO)				YJ	36663
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	44283
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis al. 1° du CGI, dotations de l'exercice					ZT
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler sur feuillet séparé)			Dotation de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis al. 2 du CGI *			ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *					
		8X		8Y	
		8Z		9A	
		9B		9C	
Provisions pour dépréciation *					
		9D		9E	
		9F		9G	
		9H		9J	
Charges à payer					
		9K		9L	
		9M		9N	
		9P		9R	
		9S		9T	
		YN		YO	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)			↓		↓
à reporter au tableau n° 2058-A-SD :			ligne VI		ligne WU
CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)					
Montant de la réintégration ou de la déduction		Montant au début de l'exercice	Imputations		Montant net à la fin de l'exercice
L1					

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau n° 2058-B-SD déposé au titre de l'exercice précédent

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Groupe
composé à
la fin

BS

Désignation de l'entreprise		AAAAS EURL										Néant ☐	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	0C	(56013)	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB						
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	0D	11730		- Autres réserves	ZD							
	Prélèvements sur les réserves	0E			Dividendes	ZE							
			Autres répartitions		ZF								
			Report à nouveau		ZG	(44283)							
TOTAL I		0F	(44283)		(N.B. : le total I doit être égal au total II)	TOTAL II	ZH	(44283)					
RENSEIGNEMENTS DIVERS								Exercice N :					
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier	(	Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail	J7		)	YQ						
	- Engagements de crédit-bail immobilier						YR						
	- Effets portés à l'escompte et non échus						YS						
DÉTAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance						YT						
	- Locations, charges locatives et de copropriété	(	dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois	J8	1920	)	XQ	1920					
	- Personnel extérieur à l'entreprise						YU						
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS						
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtage						YV						
	- Autres comptes	(	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	ES	1160	)	ST	1160					
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052-SD						ZJ	10598					
	- Taxe professionnelle*, CFE et CVAE						YW	163					
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	(	dont taxe intérieure sur les produits pétroliers	ZS		)	YZ	716					
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052-SD						YX	10598					
TVA	- Montant de la TVA collectée						YY	2228					
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	1150					
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. la dernière déclaration sociale nominative DSN au titre 2019) *						0B						
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						0S						
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK	%					
	- Numéro de centre agréé *	XP					- Filiale et participations (Liste au tableau 2059-G-SD prévue à l'art. 38 II de l'annexe III au CGI) - Si oui, indiquer 1, sinon 0	ZR					
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG						
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						RH						
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL					
				Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC					
	Groupe : résultat d'ensemble	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO					
				Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF					
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère ou 2 si société filiale	JH		n° SIRET de la société mère du groupe	JJ								

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Copie conforme

Bo

Désignation de l'entreprise		AAAAS EURL				Néant ☒ *	
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle	
1		2	3	4	5	6	
I - IMMOBILISATIONS *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19% (1)
7		8	9	19%	15% ou 12,80%	0%	11
I - IMMOBILISATIONS *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - AUTRES ÉLÉMENTS	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
		CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne 9)					
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne 10)						
	CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % (colonne 11)	(A)	(B) avec une ventilation par taux			(C)	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Cette copie est l'original
à
RB

[illegible]

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Wine on Stone

Désignation de l'entreprise	AAAAS EURL	Néant ☒ *
-----------------------------	------------	---

① Entreprises soumises à IIS ② Entreprises soumises à IIR	Rappel de la plus-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ● ou de 12,8 % ● Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilière non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ● Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M € (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ●	
--	--	--

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
①	②	③	④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1		
	N - 2		
	N - 3		
	N - 4		
	N - 5		
	N - 6		
	N - 7		
	N - 8		
	N - 9		
	N - 10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter (2 + 3 - 4 - 5)
	À 19 % ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou 19 %		
①	②	③	④	⑤	⑥
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1				
	N - 2				
	N - 3				
	N - 4				
	N - 5				
	N - 6				
	N - 7				
	N - 8				
	N - 9				
	N - 10				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Comptable
 @ Hoiruel
 Ba

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFIP N° 2059-D-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement) *

Désignation de l'entreprise		AAAAS EURL				Néant ☒	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N							
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme					
		Taxées à 10 %	Taxées à 15 %	Taxées à 18 %	Taxées à 19 %	Taxées à 25 %	
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)		1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2					
TOTAL (lignes 1 et 2)		3					
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'IS	4					
	- ne donnant pas lieu à complément d'IS	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)		6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5^{ème}, 6^{ème}, 7^{ème} alinéas de l'article 39-1-5^{ème} du CGI)							
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	Montants prélevés sur la réserve		Montant de la réserve à la clôture de l'exercice			
		Donnant lieu à complément d'impôt	ne donnant pas lieu à complément d'impôt				
①	②	③	④	⑤			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Compte conforme
à l'original
B

Désignation de l'entreprise AAAAS EURL		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le	01/01/2025	et clos le	31/12/2025
		Données en nombre de mois	1 2
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		YP	0
- Dont apprentis		YF	0
- Dont handicapés		YG	0
Effectif affectés à l'activité artisanale		RL	0
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	21367
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	
TOTAL 1		OX	21367
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	
Variation positive des stocks		OD	150
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
TOTAL 2		OM	150
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ¹⁰			
Achats		ON	1631
Variation négative des stocks		OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		OR	9678
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.		OS	1920
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	1150
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	0
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OY	
TOTAL 3		OJ	14378
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)		OG	13138
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF.		SA	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre		EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		HY	
Période de référence	GY		
Date de cessation	HR		

(1) ATTENTION : il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD au § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § Déclaration des effectifs

Copie conforme

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'annexe III au CGI)

N° de
dépôt

(1)

Néant ☐

Exercice clos le	3 1 1 2 2 0 2 5	N° SIRET	3 9 3 8 3 5 7 8 0 0 0 0 5 6
Dénomination de l'entreprise	AAAAS EURL		
Adresse (voie)	15 RUE DU CHALET 75010 PARIS		
Code postal	7 5 0 1 0	Ville	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	P1	NOMBRE TOTAL DE CORRESPONDANTES	P3
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	P2	NOMBRE TOTAL DE CORRESPONDANTES	P4
1			100%

I - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique	Dénomination	% de détention	Nb de parts ou actions
N° SIREN (si société établie en France)			
Adresse	Voie		
Code postal	Commune	Pays	
Forme juridique	Dénomination	% de détention	Nb de parts ou actions
N° SIREN (si société établie en France)			
Adresse	Voie		
Code postal	Commune	Pays	
Forme juridique	Dénomination	% de détention	Nb de parts ou actions
N° SIREN (si société établie en France)			
Adresse	Voie		
Code postal	Commune	Pays	
Forme juridique	Dénomination	% de détention	Nb de parts ou actions
N° SIREN (si société établie en France)			
Adresse	Voie		
Code postal	Commune	Pays	

II - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)	Mme	Nom patronymique	SOLOMON	Prénom(s)	CARMEN, CONSTANTA
Nom marital	BIDIVANU	% de détention	100%	Nb de parts ou actions	100
Naissance : Date	12/10/1964	N° Département		Commune	CONSTANTA
				Pays	ROUMANIE
Adresse : N°	15	Voie	RUE DU CHALET		
Code postal	75010	Commune	PARIS	Pays	FRANCE
Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)	
Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions	
Naissance : Date		N° Département		Commune	
				Pays	
Adresse : N°		Voie			
Code postal		Commune		Pays	

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : « M » pour Monsieur, « MME » pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Carmen Constantin Solomon

12/10/1964

Paris

100%

100

15

75010

Paris

France

100%

100

12/10/1964

Paris

France

15

75010

Paris

France

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

(1)

Néant ☒

Exercice clos le		N° SIRET	
Dénomination de l'entreprise			
Adresse (voie)			
Code postal		Ville	
NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse	N°	Voie	
Code postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse	N°	Voie	
Code postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse	N°	Voie	
Code postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse	N°	Voie	
Code postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse	N°	Voie	
Code postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse	N°	Voie	
Code postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse	N°	Voie	
Code postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse	N°	Voie	
Code postal		Commune	
Pays			

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Copie conforme

Monnaie de tenue : EUR

BALANCE DES COMPTES

Monnaie d'impression : EUR

Période d'impression : 01/01/2025 au 31/12/2025

Avec le brouillard /

(* situé en fin de ligne signifie que le compte possède des écritures dans le brouillard)

Compte	A Nouveau		01/01/2025 au 31/12/2025		Soldes	
	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1080000 - Compte de l'exploitant			4 848,44	11 524,00		6 675,56 *
Total de la classe 1			4 848,44	11 524,00		6 675,56
Solde de la classe 1						6 675,56
4455100 - TVA à décaisser				2 228,00		2 228,00 *
4456611 - TVA déductible Achats Taux 1/F			3,64	520,55		516,91 *
4456612 - TVA déductible Achats Taux 2/F				81,36		81,36 *
4456613 - TVA déductible Achats Taux 3/F				1,06		1,06 *
4456631 - TVA déductible Achats UE Taux				132,00		132,00 *
4456641 - TVA déductible Achats UE Taux			57,20	57,20		0,00 *
4457121 - TVA collectée Ventes Taux 1/Er			2 815,00		2 815,00	0,00 *
4458100 - Acomptes - Régime simplifié d'i				269,00		269,00 *
4551000 - Associés - Comptes courants : I	36 431,00				36 431,00	0,00 *
4710000 - Compte d'attente	7 490,00	36 431,00				28 941,00 *
Total de la classe 4	43 921,00	36 431,00	2 875,84	3 289,17	39 246,00	32 169,33
Solde de la classe 4					7 076,67	
5120000 - Banque		1 179,00				1 179,00 *
5171000 - NI1		64,00	2 540,64	3 721,84		1 245,20 *
5172000 - NI2		34,00	1 201,40	1 360,00		192,60 *
5173000 - BONGUEQUO		1 179,00	20 715,78	20 340,00		803,22 *
5300000 - Caisse		5 034,00	7 499,00	7 379,00		4 914,00 *
Total de la classe 5		7 490,00	31 956,82	32 800,84		8 334,02
Solde de la classe 5						8 334,02
6022000 - Achats stockés - Fournitures co				227,85		227,85 *
6040100 - Achats études et prestations de				100,00		100,00 *
6061103 - EDF Abonnement TVA 3				19,34		19,34 *
6070000 - Achats de marchandises TVA 1				353,00		353,00 *
6070200 - Achats de marchandises UE TV				1 188,20		1 188,20 *
6132000 - Locations immobilières				1 275,00		1 275,00 *
6230000 - Publicité, publications, relations				37,00		37,00 *
6233000 - Foires et expositions				1 435,00		1 435,00 *
6251000 - Voyages et déplacements			200,00	2 057,30		1 857,30 *
6260000 - Frais postaux et télécommunica				576,23		576,23 *
6270000 - Services bancaires et assimilés			18,20	175,37		157,17 *
6331000 - Versement de transport				40,00		40,00 *
6351200 - Taxes foncières				162,00		162,00 *
6351300 - Autres impôts locaux				80,00		80,00 *
6378000 - Taxes diverses				716,00		716,00 *
6414000 - Indemnités et avantages divers				4 181,00		4 181,00 *
6451000 - Cotisations à l'URSSAF				1 116,00		1 116,00 *
Total de la classe 6			218,20	13 739,29		13 521,09
Solde de la classe 6						13 521,09

Suite page suivante ...

Monnaie de tenue : EUR

BALANCE DES COMPTES

Monnaie d'impression : EUR

Période d'impression : 01/01/2025 au 31/12/2025

Avec le brouillard /

(* situé en fin de ligne signifie que le compte possède des écritures dans le brouillard)

Compte	A Nouveau		01/01/2025 au 31/12/2025		Soldes	
	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
7060000 - Prestations de services TVA 1			14 075,00		14 075,00	*
7070100 - Ventes de marchandises exoné			7 379,00		7 379,00	*
Total de la classe 7			21 454,00		21 454,00	
Solde de la classe 7					21 454,00	
Total général	43 921,00	43 921,00	61 353,30	61 353,30	60 700,00	60 700,00
Solde général			105 274,30	105 274,30		

Monnaie de tenue : EUR

BALANCE DES COMPTES

Monnaie d'impression : EUR

Période d'impression : 01/01/2025 au 31/12/2025

Avec le brouillard /

Récapitulatif général :

Compte	A Nouveau		01/01/2025 au 31/12/2025		Soldes	
	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
BILAN	43 921,00	43 921,00	39 681,10	47 614,01		7 932,91
RESULTAT			21 672,20	13 739,29	7 932,91	
Total général	43 921,00	43 921,00	61 353,30	61 353,30	7 932,91	7 932,91
Solde général			105 274,30	105 274,30		

INVENTAIRE 2024 LE 31/12/2025

MATIERES PREMIERES

6.20€/1L MICROSHINEPROTECT	6.2€X25L	
12€/1L RUSTCONVERTOR	12€X25 L	TOTAL 500

PIECES AUTO NEUFS USA

CARTER RDL	146
EMBREYAGE STELANTIS	180
BIELETE ,GARNITURE	35
AUTODOC GARNITURES	80

PIECES USA OCCASION

CARTER /DEMAREUR /TENSEUR /ELECTRO
ALTRRNATEUR COUROIES ROULLMENTS ETC
TOTAL 500 PCS 600

10€/1PCS CERTIFLAB	6 PCSX10€	80€
8€/1PCS DOUILLE SIMPLE	13 PCSX10€	130€
10/1PCS DOUILLE COFFRET	10PCSX10€	100€
6.64€/1PCS TUYAU	95PCSX6.66	624€
700 SOLAR FUN CONTREPASSAGE		1200 €

MINIATURES

1.75€/1PCS ORIG.IT RANZI	150 PCSX1.75	262€
5€/PCS/ORIG IT	230 PCSX5€	1150€
2.10€ PCS JUMAJO	101 PCSX2.10€	206€
5€/PCS ORI ALL	117PCSX5€	585€

B C

6€/PCS ORIG UK	120 PCSX 6€	720 €
2€/ENCHERES	51 PCSX2€	102€
LOT LOI ASSOC 1000 PCS 0,16 €/1P	1000X0,16	160
4€/PCS ORIG G+K	80 PCSX4€	240 € TOTAL 7100

FAIT A PARIS LE 31/12/2025

MME BIDIVANU CARMEN



EURL AAAAS

CAPITAL SOCIAL € 27440,44

Siège social 15 RUE DU CHALET

75010 PARIS

PROCES VERBAL DECISION DE L'ASSOCIÉ UNIQUE

AFFECTATION DE RESULTAT

L'an deux mille vingt et SIX et le 01 MAI à 18 heures au siège social

Le soussigné Mme Bidivanu Carmen associé unique et gérant établi et arrêter le comptes annuels (Bilan, Comptes des Résultats et annexes) de l'exercice allant du 1-er janvier au 31 décembre 2025. Il a également établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

L'inventaire et tous les comptes de l'exercice clos le 31-12-2025 étaient à la disposition de l'associé unique au siège social depuis le 31-01-2025

On constate une baisse des chiffres d'affaires qui passent de 27449€ à 21367 suivie d'un BENEFICE de 7666 € sûr le résultat fiscal suite à une augmentation des marges à l'exportation mais une baisse des clients et développement des services en recommencent par des opérations commerciales en perte en recherchant des alternatives

Ordre du jour :

- approbation des comptes de l'exercice clos l'exercice clos le 31/12/2025**
- approbation des charges non déductible**
- affectation du résultat de l'exercice**
- conventions visée à l'article 1.223-19 du code du commerce**
- rémunération du gérant**
- pouvoir pour l'accomplissement des formalités**

Gpm con l'ami à l'original
738

L'Associé unique sur la base du rapport de gestion qui a été rédigé, approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le Bilan, le Compte de Résultats et les annexes, arrêtés le 31 Décembre 2025, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumés dans le Rapport de gestion

Conformément à l'article 223 quater du Code Général des Impôts, l'Associé Unique constate l'absence des dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code.

DEUXIEME RESOLUTION .AFFECTATION DU RESULTAT

L'Associé Unique, après avoir constaté que les comptes de l'exercice 2025 font apparaître un bénéfice de 7666 € décide de l'affecter au compte « Report à nouveau » qui passe ainsi de 41283 à 36663 € solde débiteur

L'Associé unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la création de la société.

L'Associé Unique prend acte de l'exercice clos le 31/12/2025 soumis à l'approbation que la Situation Nette (intégration faite du report à nouveau bénéficiaire de 7666€) s'élève à 36663 € soit plus que le capital social. Malgré la perte du capital social L'Associé Unique décide de continuer l'activité contenu de la lourde dette Compte Exploitant et aussi de payer les charges sociales de l'exploitant, spécialement la cotisation retraite.

TROISIEME RESOLUTION

L'Associé Unique déclare qu'aucune convention visée à l'article L.223 du Code de Commerce n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Associé Unique a perçu ZERO € de rémunération au cours de l'exercice écoulé. Il aurait droit, entre autre, au remboursement, sur justificatifs, de ses frais de représentation et de déplacements et ceux inhérents L'Associé Unique à l'objet social.

CINQUEME RESOLUTION

L'Associé Unique donne pouvoirs au porteur des copies ou extraits du procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit

De tout ce que dessus, L'Associé Unique a dressé et signé le présent procès verbal

Fait à Paris le 01/05/2026

BIDIVANU CARMEN

